

Bulletin d'information n°5 - Février 2024

Madame, Monsieur,

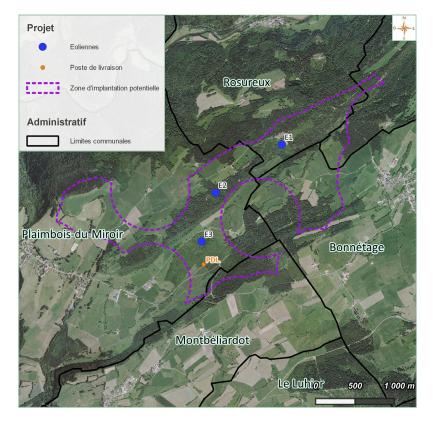
Après près de trois ans d'études sur site et de développement du projet, le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien du Crêt des Ours sera déposé au début de l'été 2024 auprès des services de la préfecture du Doubs. Ce cinquième bulletin d'information vous présente le projet finalisé ainsi que les étapes à venir concernant l'instruction du dossier.

Ce bulletin est également l'occasion de remercier l'ensemble des riverains, élus, experts et entreprises qui ont contribué à faire de ce projet un projet de territoire grâce aux échanges constructifs tout au long du développement et la connaissance fine du territoire qu'ils ont pu apporter.

Je reste entièrement disponible pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à me solliciter par email ou téléphone. Mes coordonnées sont au dos de ce bulletin. Pour rappel, une page internet est à votre disposition pour tout renseignement ou toute question.

Ianis KEROMEN, Responsable du projet

Localisation et caractéristiques du projet





3 éoliennes et 1 poste de livraison

4,2 à 4,5 MW par éolienne soit 12,6 à 13,5 MW de puissance totale



Env. 25 GWh par an

de production moyenne annuelle



Env. 126 000 à 135 000€/an

de fiscalité à répartir entre la commune, la communauté de communes, le département et la région



Env. 11 000 personnes

alimentées en électricité renouvelable

Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE)



Le déroulement du projet

2019

■ 1er semestre :

Avis favorables des conseils municipaux sur l'opportunité de mener une étude de faisabilité.

2ème semestre :

Premier bulletin d'information et mise en ligne de la page internet dédiée au projet.

2020

■ 1er semestre :

Participation à une réunion débat sur l'éolien. Démarrage d'une étude sur la biodiversité.

2ème semestre :

Réunion avec l'ensemble des nouveaux élus. Bilan de l'année 2020.

2021

1er semestre :

2ème bulletin d'information. Installation d'un mât de mesure du vent. Expertises paysagères et acoustiques. Compléments d'études biodiversité.

2ème semestre :

Etudes de plusieurs scénarios d'implantation. Finalisation de l'ensemble des études environnementales. 3ème bulletin d'information. Tenue de permanences publiques d'information.

2022

1er semestre :

Poursuite de l'étude de vent. Etudes techniques d'accès au site selon les gabarits d'éolienne.

2nd semestre :

Choix du modèle d'éolienne. Analyse fine des scénarios d'accès directs au site et des enjeux techniques (pentes, nature du sol) pour l'implantation finale des éoliennes. Validation de la faisabilité technique et environnementale du projet.

2023

 Finalisation de l'implantation et définition des mesures à mettre en place sur le site éolien.
Constitution d'un dossier de demande d'autorisation environnementale.

2024

Dépôt du dossier et début de son instruction en Préfecture.

Les dates suivantes sont prévisionnelles et peuvent être amenées à évoluer.

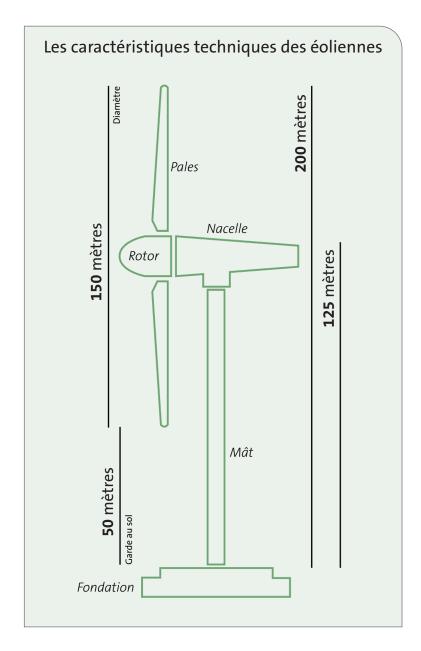
2025

 Suite de l'instruction de la demande d'autorisation. Enquête publique.

à partir de 2026

Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien pour une 20^{aine} d'années.





Les spécificités du projet final

La définition du projet éolien du Crêt des Ours a été guidée par :

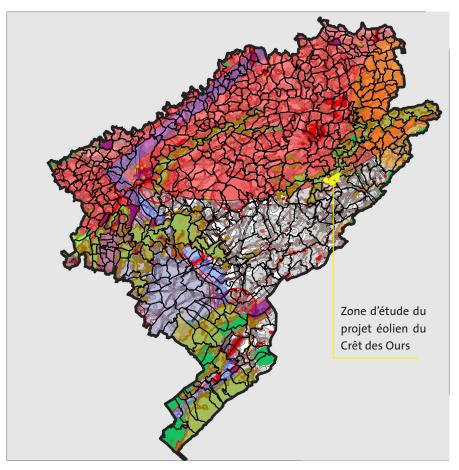
- Un site en dehors des contraintes techniques rédhibitoires (Armée, Aviation Civile, distance aux habitations, etc.; voir carte ci-contre) et une ressource en vent favorable;
- Les résultats des états initiaux environnementaux (avec les volets milieu humain, biodiversité, paysage, etc.) qui ont permis dans un premier temps, d'anticiper les incidences potentielles du projet sur son environnement et d'éviter certaines zones, et dans un second temps, de mettre en place des mesures de réduction des incidences qui n'auront pas pu être évitées ;
- L'analyse de plusieurs variantes (nombre d'éoliennes, disposition) qui a permis de déterminer le parc éolien qui concilie le mieux le projet de production d'électricité décarbonée avec la préservation de l'environnement.



Pour retrouver les derniers bulletins et informations sur le projet, rendez-vous sur sa page internet dédiée :

www.abo-wind.com/fr » Zone d'information » Nos projets » Bourgogne-Franche-Comté » Projet éolien du Crêt des Ours La carte ci-contre résume les principales contraintes au développement éolien dans le Doubs. Le projet du Crêt des Ours se situe en dehors de ces dernières.





A travers le développement du projet, diverses mesures sont définies. Elles permettent une intégration adaptée et cohérente du projet sur le territoire, en adéquation avec les préoccupations humaines, environnementales, acoustiques et paysagères. Après l'analyse des incidences par les différents bureaux d'études, voici les principales mesures définies dans le cadre du projet éolien du Crêt des Ours:

Mesures d'évitement et de réduction

- Eloignement vis-à-vis des bourgs de Plaimbois-du-Miroir et du village Haut de Bonnétage
- Eloignements vis-à-vis des habitations isolées du secteur
- Evitement des zones humides et des zones de chasse du Milan Royal
- Adaptation du calendrier des travaux au cycle des espèces
- Mise en place d'un plan de bridage acoustique
- Choix d'un gabarit d'éolienne limitant les impacts sur les oiseaux et les chauves-souris volant à basse altitude
- Réduction de l'attractivité pour l'avifaune des zones d'implantation – arrêt des éoliennes lors des travaux agricoles
- Bridage des éoliennes en fonction des périodes d'activité des chauves-souris
- Mise en place d'un dispositif anticollision et d'effarouchement sur les éoliennes (télédétection) :



Mesures de suivi et d'accompagnement

- Mise en place d'un ilot de sénescence (zone forestière laissée en vieillissement naturel favorisant le développement de la biodiversité)
- Suivi des populations de Milan Royal
- Suivi comportemental des oiseaux et des chauves-souris suite à l'implantation des éoliennes
- Suivi acoustique permettant de s'assurer de la conformité du parc avec la réglementation en vigueur



L'instruction d'un projet éolien

Un parc éolien, en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, doit obtenir une autorisation environnementale afin d'être construit. Le dossier de demande d'autorisation est instruit par les services de la préfecture selon plusieurs étapes clefs que nous vous présentons ci-dessous :

Phase et délais

Étapes de la procédure

Phase amont

Échanges en amont précisant les informations attendues dans le dossier, dont tenue d'un Pôle Eolien avec les services de l'état

Consultations obligatoires des instances et commissions concernées

Formulation d'une demande de compléments à apporter au dossier

Dépôt du dossier sous formats électronique et papier

Avis de la missions régionales d'autorité environnementale

Phase d'examen

4-5 mais annoncés* + 3 à 12 mois pour la réponse à la demande de compléments

Examen du dossier :

Instruction interservices

- Ouverture de l'enquête publique
- Recueil des avis des collectivités locales et de leurs groupements concernés
- Rapport d'enquête

Phase d'enquête publique 3 mois annoncés

Enquête publique:

Phase de décision 2 mois annoncés

Consultation facultative

de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Projet de décision

Arrêté d'autorisation ou de refus et publicité

Source : adapté de MTES - DICOM-SPES/PLA/16269 - Janvier 2017

L'enquête publique

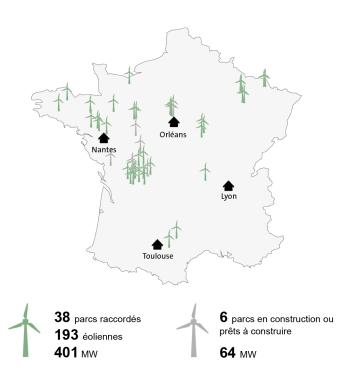
Elle est obligatoire et l'étape phare de la procédure applicable à la prise de décision d'autorisation. Elle intervient au bout de la période d'instruction du dossier et constitue un temps fort de la démocratie locale.

Elle est conduite par un commissaire enquêteur indépendant ou une commission d'enquête désigné(e) par le tribunal administratif. Ce commissaire ou cette commission établit un rapport suite à l'enquête publique, puis émet un avis en tenant compte des diverses contributions et des réponses apportées par le porteur de projet.

Cet avis et ceux émis sur le projet par les différents services de l'Etat permettront au préfet de prendre une décision avisée.

ABO Wind en France

Avec son équipe de 170 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



Contact

Responsable du projet

Ianis Keromen Tél.: 04 28 38 39 97 ianis.keromen@abo-wind.fr

Agence de Lyon

75 rue de la Villette, Le Galaxie 69003 Lyon, France



www.abo-wind.com/fr



Tournés vers le futur

^{*} Ces délais peuvent être arrêtés ou prorogés : possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet.